

Monsieur Georges Kepénékian  
Adjoint au Maire  
Délégué à la culture et au patrimoine  
Ville de Lyon  
69205 Lyon Cedex 01

Dublin, le 26 novembre 2009

**Objet : Numérisation du fonds ancien de la Bibliothèque Municipale de Lyon**

Monsieur l'Adjoint au Maire,

Alors que les opérations de numérisation du fonds ancien de la Bibliothèque Municipale de Lyon doivent bientôt débiter, et dans le contexte des réflexions actuelles sur la numérisation du patrimoine national, nous souhaitons vous réitérer l'attachement de Google aux principes suivants:

- A l'instar de ses autres partenariats avec des bibliothèques dans le monde entier, Google n'entend revendiquer aucune exclusivité sur la prestation de numérisation. Google ne s'oppose donc pas à ce que la BML puisse coopérer, à tout moment, avec d'autres partenaires pour la numérisation de ses collections.
- Si nos accords avec des bibliothèques réservent à Google une exclusivité limitée dans le temps sur l'exploitation commerciale des fichiers numérisés, ces accords ne limitent en rien l'usage de ces fichiers par les bibliothèques dans le cadre de leurs missions de service public. Ils n'interdisent pas non plus aux bibliothèques d'engager des partenariats avec d'autres institutions publiques. Dès lors, Google serait favorable à un partage des œuvres numérisées par la BML avec Gallica ou Europeana.

Veillez recevoir, Monsieur l'Adjoint au Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le groupement Google Ireland Limited-Scanning Solutions SARL,



Copie à : MM. Lanneluc, Sobczynski et Bazin